

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarifs à compter du 1er septembre 2026, conformément à la délibération du conseil municipal du 5 juin 2026

La grille tarifaire proposée est en fonction du quotient familial des familles (QF). *(Fournir impérativement une attestation de quotient familiale en fin d'année pour établir la base tarifaire pour l'année d'après).*

Accueil périscolaire			
Tranche de quotient			Forfait semaine
T1	0	400	5,60 €
T2	400,01	600	5,85 €
T3	600,01	700	6,10 €
T4	700,01	800	6,35 €
T5	800,01	1000	6,60 €
T6	1000,0	1250	6,85 €
T7	1250,0	1500	7,10 €
T8	1500,0	2000	7,35 €
T9	2000,0	5000	7,60 €
T10	5000,0	9999	8,10 €
Pénalité de retard entre 18h30 et 18h45 (par retard L-M-M-J)			2,00 €
Pénalité de retard entre 17h30 et 17h45 (par retard V)			
Pénalité de retard entre 18h45 et 19h00 (par retard L-M-M-J)			5,00 €
Pénalité de retard entre 17h45 et 18h00 (par retard V)			